

DZ025006894

REQ.REV SNC RORI 1 – SAS AMAZON RESSOURCES

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE CAYENNE



REQUETE EN REVENDICATION DE MATERIEL

**A Madame/Monsieur le Juge commissaire
A la liquidation judiciaire de la SAS AMAZON RESSOURCES**

La société RORI 1, Société en Nom Collectif au capital de 200€ dont le siège social est sis Espace Dillon 3000, 17 Rue Georges Eucharis, 97200 Fort de France, identifiée sous le n° 900 347 352 RCS Fort de France,

Ayant pour Avocat Postulant :

Maître Julie PAGE

Avocat au Barreau de Cayenne
47 rue du 14 juillet - 97300 CAYENNE
Tel. 05 94 38 22 57
Courriel : avocatepagejulie@gmail.com

Ayant pour Avocat Plaident :

Maître Aurore PACOTTE

Avocate au Barreau de Paris
222 Boulevard Saint Germain - 75007 PARIS
Courriel : mail@a-pacotte-avocate.fr

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Que selon contrat n° 773367363 en date du 18 juillet 2021, la SNC RORI 1 a donné en location, à la SAS AMAZON RESSOURCES – identifiée sous le n°822 454 872 RCS Cayenne, un équipement constitué de : une Pelle hydraulique ZX300-6LC Monobloc N° de série HCMDDN50T00060275, une Protection Cabine, un Godet VTN spécial N° de série 50034279, 96 Tuiles acier 800mm, 384 Ecrous M22 pour pelle 35T et 384 Vis de chaîne M22x62/56 pour pelle 35T, selon facture jointe, ci-après dénommés ensemble l'« Équipement »;

(Pièce n°1 – Contrat de location n° 773367363)

(Pièce n°2 – Facture d'acquisition)

(Pièce n°3 – Procès-verbal de livraison)

Que cette opération s'inscrit dans le cadre du dispositif d'aide fiscale aux investissements outre-mer, codifié à l'article 199 undecies B du Code Général des Impôts, permettant de faire bénéficier le locataire ultramarin d'une partie de l'avantage fiscal obtenu par les associés de la SNC ;

Que ce contrat a été consenti et accepté pour une durée de 60 mois et moyennant un loyer mensuel hors taxes de 2.615,53€ ;

Que selon jugement du 24 avril 2025, publié au BODACC le 17 juin 2025, le Tribunal Mixte de Commerce de Cayenne a prononcé la liquidation judiciaire de la SAS AMAZON RESSOURCES ;

Que la SNC RORI 1 a interrogé la SCP BR ASSOCIES, en sa qualité de Liquidateur de la SAS AMAZON RESSOURCES, sur la poursuite ou non du contrat de location précité, par courrier en date du 23 juin 2025, reçu le 16 juillet 2025 ;

(Pièce n°4 – LR-AR du 23 juin 2025 de la SNC RORI 1 à la SCP BR ASSOCIES- Demande poursuite du contrat)

Que la SNC RORI 1 a effectué sa demande en revendication sur l'Équipement auprès de la SCP BR ASSOCIES, par courrier en date du 23 juin 2025, reçu le 16 juillet 2025 ;

(Pièce n°5 – LR-AR du 23 juin 2025 de la SNC RORI 1 à la SCP BR ASSOCIES – Demande en revendication)

Que faute pour le Liquidateur d'avoir opté pour la poursuite du contrat dans le mois suivant la réception de la demande en ce sens, le contrat est réputé résilié de plein droit ;

Que le Liquidateur ne s'est pas plus prononcé sur la demande en revendication de la SNC RORI 1 dans le mois suivant la réception de ladite demande ;

Que, par suite, la SNC RORI 1 est tenue de présenter sa requête en revendication près le Juge commissaire dans le mois suivant l'expiration du délai d'un mois dont dispose le Liquidateur, à réception de la demande en revendication, pour se prononcer sur celle-ci, soit, en l'espèce, à compter du 17 août 2025 et jusqu'au 16 septembre 2025 inclus ;

Que la requérante est dès lors fondée à exercer son action en revendication et restitution.

C'EST POURQUOI :

Vu les articles L.624-9, L641-11-1, R.624-13 et R.641-31 du Code de commerce

La SNC RORI 1 prie qu'il plaise à Madame/Monsieur le Juge Commissaire de bien vouloir :

- reconnaître son droit de propriété sur la Pelle hydraulique ZX300-6LC Monobloc N° de série HCMDDN50T00060275, la Protection Cabine, un Godet VTN spécial N° de série 50034279, les 96 Tuiles acier 800mm, les 384 Ecrous M22 pour pelle 35T et les 384 Vis de chaîne M22x62/56 pour pelle 35T ;
- Et, en conséquence, ordonner leur restitution à la SNC RORI 1.

A l'appui de la présente requête, la société requérante produit les pièces suivantes :

Pièce n°1 – Contrat de location n° 773367363

Pièce n°2 – Facture d'acquisition

Pièce n°3 – Procès-verbal de livraison

Pièce n°4 – LR-AR du 23 juin 2025 de la SNC RORI 1 à la SCP BR ASSOCIES- Demande poursuite du contrat

Pièce n°5 – LR-AR du 23 juin 2025 de la SNC RORI 1 à la SCP BR ASSOCIES – Demande en revendication

Fait à Paris,
Le 27 août 2025



Me Aurore PACOTTE
Avocate au Barreau de Paris
222 Boulevard Saint Germain
75007 PARIS
S REN : 401 512 512
TVA : FR 84 401 512 512